

STE HORT DE L ARRONDISSEMENT DE REIMS  
LAVOISY ERIC  
1 RUE DU BOIS D'AMOUR  
51100 REIMS

SNHF  
84, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris le 09 février 2022,

Cher président, Chère présidente,

Après avoir célébré la 21<sup>ème</sup> remise des prix du Concours National des Jardins Potagers le 24 novembre 2021 dans les locaux de la SNHF, nous lançons maintenant la nouvelle édition. Vous trouverez dans cet envoi l'affiche 2022 ainsi que des dépliants de présentation. Le règlement et le questionnaire du concours figurent sur notre site [www.snhf.org](http://www.snhf.org) à la rubrique concours et distinctions et vous pouvez aussi les trouver sur les sites SEMAE (ex GNIS), de JARDINOT et de la FNJFC (Fédération nationale des Jardins Familiaux et Collectifs) avec qui ce concours est organisé : [www.semae.fr](http://www.semae.fr), [www.semencemag.fr](http://www.semencemag.fr), [www.jardinot.fr](http://www.jardinot.fr) ou [www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr).

Vous pouvez les télécharger ou demander des exemplaires auprès de Corinne : [communication@snhf.org](mailto:communication@snhf.org)

L'annonce du concours est désormais bien relayée par la presse et les sites web jardin ainsi que par la presse locale, ces dernières souvent en mai/juin. De même les résultats sont repris et commentés dans la presse régionale. Cette année, nous avons eu également le privilège de passer au 13H00 de TFI dès le 26 novembre. Le potager reste très « tendance » tant pour l'idée du retour à une production personnelle jugée plus saine et permettant une diversification des variétés consommées, que pour des raisons économiques. Le côté santé, exercice physique et zénitude a été particulièrement plébiscité tout au long cette période de crise sanitaire.

Depuis 2018, nous avons ajouté une nouvelle catégorie dédiée aux jardins partagés mis en place et cultivés au sein d'une entreprise ou par une association.

Nous vous remercions vivement de nous aider à faire connaître ce concours qui est le seul au niveau national (France métropolitaine) pour les potagers, et qui est très valorisant pour les lauréats.

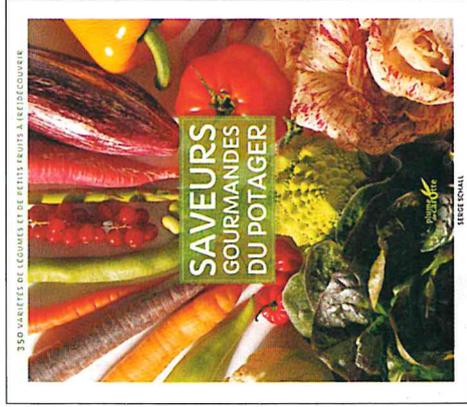
Bien cordialement et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Marc MULLER  
*Président de la section Potagers /Fruitiers*  
[jean-marc.muller@snhf.org](mailto:jean-marc.muller@snhf.org)



## Des récompenses pour tous les lauréats !

Tous les lauréats nominés recevront l'ouvrage "Saveurs gourmandes du potager", des abonnements à des revues de jardinage, des semences, des végétaux et des petits outils de jardinage.



Dans la catégorie 4, l'Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature pourra décerner la médaille de Chevalier de l'Ordre National de Romarin à un ou plusieurs lauréats.



Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature

## Comment participer au concours ?

C'est très simple. Il vous suffit de demander un dossier d'inscription et le règlement par courrier à : SNHF - 84 rue de Grenelle - 75007 Paris.

Ils sont également téléchargeables sur les sites des organisateurs :

[www.semencemag.fr](http://www.semencemag.fr) - [www.jardinot.fr](http://www.jardinot.fr)

[www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr) - [www.snhf.org](http://www.snhf.org)

**Attention : vous devez adresser votre dossier de candidature à la SNHF le 30 juin 2022 au plus tard, soit par envoi postal, cachet de la poste faisant foi, soit en format numérique par courriel à l'adresse : [communication@snhf.org](mailto:communication@snhf.org), la date du courriel faisant foi.**

## La remise des prix : un grand moment de rencontre et d'échange.

Tous les lauréats sont conviés à la cérémonie de remise des prix qui se déroule le premier mercredi du mois de décembre à la SNHF, 84 rue de Grenelle à Paris. C'est à cette occasion que le palmarès est dévoilé devant les journalistes. Il s'agit d'un grand moment de convivialité, de partage et d'échange entre jardiniers passionnés.



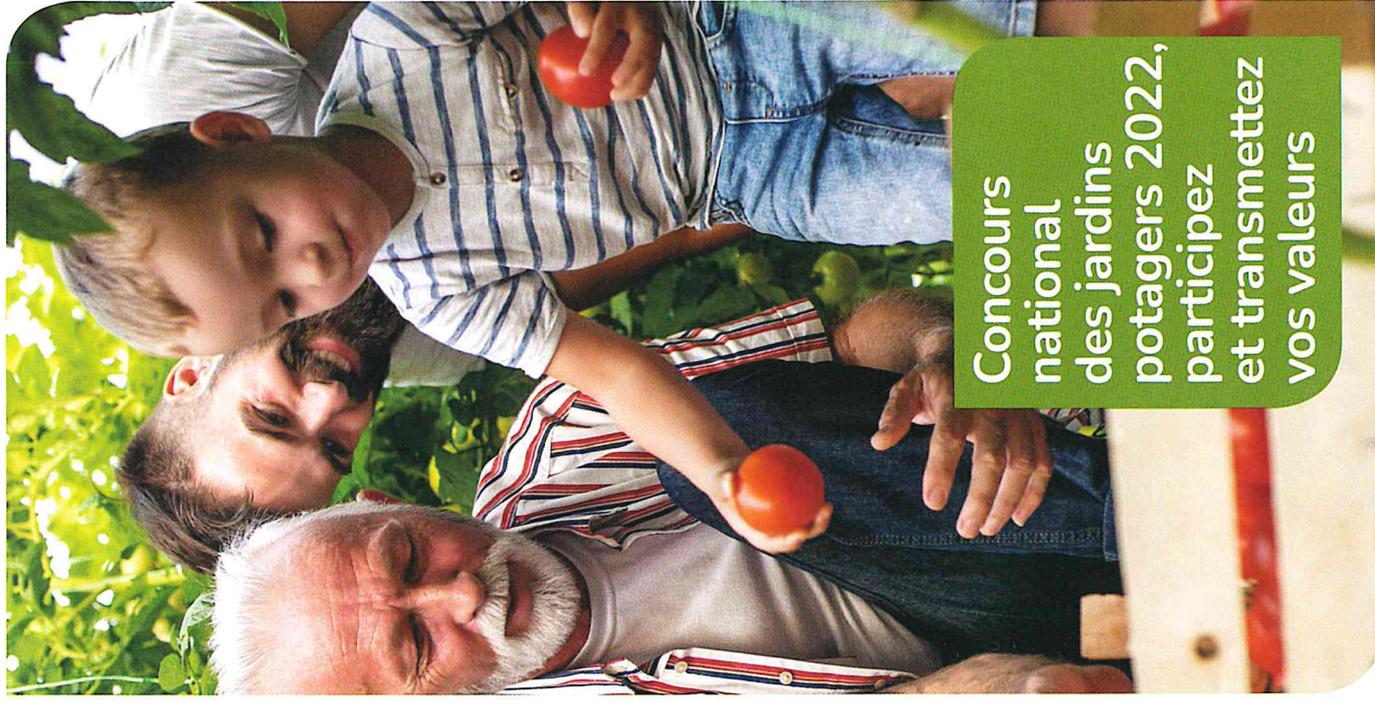
Remise des prix en décembre 2021

Partenaires :



Terreux, supports de culture et paillage

Produits biologiques pour le jardin

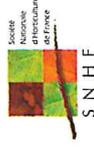


Concours national des jardiniers 2022, participez et transmettez vos valeurs

ML Lancelau - © Photos : Istokphoto/ Ivanko Brnjakovic Lisinskoga 1 Petrovaradin - Lanceau-Truchet - Semae / Davit - SNHF



CONCOURS ORGANISE PAR :



semae



# Partagez votre passion et transmettez-là : mettez vos succès en valeur

Vous cultivez votre potager avec plaisir et passion. Agencé avec goût, de manière rationnelle ou avec originalité, il accueille une grande diversité de légumes. Les fleurs s'y invitent et se mêlent harmonieusement aux autres cultures.

Alors n'hésitez pas, inscrivez votre jardin au Concours National des Jardins Potagers 2022 !

**Le concours est ouvert à tous les jardiniers de France métropolitaine : inscrivez-vous dans votre catégorie**



**Comment se fera la sélection ?**

Des personnalités du monde du jardin désigneront les lauréats qui répondront aux critères de sélection suivants :

- pratiques de jardinage,
- connaissance et diversité des plantes cultivées,
- raisonnement et pertinence du choix des espèces et des variétés,
- esthétique (intégration dans le site, originalité du tracé, mariage des fleurs et des légumes...),
- motivations.

## CATÉGORIE 1

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans votre JARDIN PRIVATIF pour vos besoins familiaux.

## CATÉGORIE 2

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans un ENSEMBLE COLLECTIF DE JARDINS (centre de jardins, jardins familiaux...) pour vos besoins familiaux.

## CATÉGORIE 3

Votre jardin potager privatif se situe dans UN ENVIRONNEMENT PAYSAGER.

## CATÉGORIE 4

Votre potager a une VOCATION PÉDAGOGIQUE de votre propre initiative ou avec la participation d'associations de jardiniers ou de sociétés d'horticulture.

## CATÉGORIE 5

Vous cultivez un potager dans des JARDINS PARTAGÉS mis en place au sein d'une entreprise ou par une association.



**Les résultats seront publiés :**

- dans la revue de la SNHF, "Jardins de France", de l'association Jardinot, "La vie du Jardin et des Jardiniers" et de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, "Jardin Familial de France",
  - sur les sites Internet : [www.semencemag.fr](http://www.semencemag.fr), [www.jardinot.fr](http://www.jardinot.fr) - [www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr), [www.snhf.org](http://www.snhf.org) - [www.semiae.fr](http://www.semiae.fr)
- Le palmarès et les photos des jardins lauréats pourront être communiqués à la presse.



11 Villa Collet  
75014 PARIS  
Tél : 09 80 80 12 82



84, rue de Grenelle  
75007 PARIS  
Tél : 01 44 39 78 78



44 rue du Louvre  
75001 PARIS  
Tél : 01 42 33 51 12



86 bis Rue Amelot  
75011 PARIS  
Tél. 01 45 40 40 45

## CONCOURS NATIONAL DES JARDINS POTAGERS REGLEMENT 2022

### Article 1 – Objet

L'Association JARDINOT, la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), SEMAE, l'interprofession des semences et plants et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) organisent le **Concours National des Jardins Potagers**.

### Article 2 – Participants

Ce concours est ouvert à tous les jardiniers, majeurs et résidents en France métropolitaine.

Les candidats peuvent s'inscrire dans l'une des catégories ci-dessous :

Catégorie 1 : jardinier amateur cultivant lui-même un jardin potager privatif pour le besoin personnel et familial ;

Catégorie 2 : jardinier amateur cultivant lui-même un jardin potager dans un ensemble collectif de jardins pour le besoin personnel et familial ;

Catégorie 3 : jardin potager privatif situé dans un environnement paysager : château, grand parc...

Catégorie 4 : jardin ou parcelles pédagogiques réalisés sur initiative individuelle ou avec la participation d'associations utilisant le jardinage.

Catégorie 5 : potagers partagés mis en place et cultivés au sein d'une entreprise ou par une association.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas concourir.

### Article 3 – Principe du concours

Ce concours consiste, pour chacun, à présenter personnellement sa candidature au travers de son jardin potager. Les jardins seront jugés par rapport aux critères énoncés à l'article 6 du présent règlement. Les candidats ayant reçu un Grand prix lors d'une édition précédente ne pourront pas se représenter les 4 éditions suivantes. Les candidats ayant reçu un 1<sup>er</sup> ou un 2<sup>ème</sup> prix une année ne pourront pas concourir les deux éditions suivantes.

### Article 4 – Dossiers de candidature

Le dossier de candidature est disponible sur simple demande par courrier à la SNHF - 84, rue de Grenelle - 75007 Paris ou par mail à [communication@snhf.org](mailto:communication@snhf.org). Ce dossier est également téléchargeable sur le site de la SNHF [www.snhf.org](http://www.snhf.org), de l'Association JARDINOT [www.jardinot.fr](http://www.jardinot.fr), de la FNJFC [www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr).

Une fois rempli il devra être retourné à la SNHF :

- soit par courrier postal, accompagné de plusieurs photographies de l'année en cours de préférence sur clé USB (le support papier et cédérom sont admis) le jeudi 30 juin 2022 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi,
- soit en format numérique (dossier et photos) par courriel à l'adresse [communication@snhf.org](mailto:communication@snhf.org) au plus tard le jeudi 30 juin 2022, la date du courriel faisant foi.

**Sur chaque document devront figurer les nom, prénom et adresse du participant.** Les photos sur support papier, cédérom, clé USB ou numérique ne seront pas retournées. Les organisateurs pourront utiliser les photos, libres de tout droit, dans leur publication, leurs sites Internet et les transmettre à la presse.

Tout dossier reçu par courriel ou posté après le 30 juin 2022 sera automatiquement exclu du concours.

### Article 5 – Procédure de sélection

Un jury sera chargé d'étudier les dossiers de candidature. Une première sélection sera basée sur les informations fournies dans les dossiers. Celle-ci permettra de retenir les candidats qui seront contactés directement et dont les jardins feront l'objet, si les conditions sanitaires le permettent, d'une visite avec au moins un membre du jury qui pourra être accompagné de représentants régionaux des organisateurs.

Après délibération, le jury établira le classement définitif des lauréats dans chacune des catégories. Les photos des jardins visités prises par les membres du jury pourront être communiquées à la presse et utilisées par les organisateurs, libres de tout droit, dans leur publication et leurs sites Internet. A titre dérogatoire, toutes demandes de communication sur des supports autres que ceux de la presse feront l'objet d'une demande d'accord spécifique.

#### **Article 6 – Critères de sélection**

Les critères de sélection porteront en principe sur les aspects suivants :

- connaissance et diversité des plantes cultivées, combinaison des variétés en fonction de la saison, raisonnement et pertinence du choix des espèces et des variétés,
- pratiques de jardinage,
- esthétique. Dans ce domaine, seront pris en compte la disposition du jardin potager dans le site, l'originalité du tracé, les cultures associées (arbres fruitiers), le mariage des fleurs et des légumes,
- motivations. Ce critère reprend les motivations et/ou l'exemplarité du jardinier, le but de son jardinage, l'originalité du jardin.

Chaque critère fera l'objet d'une notation et sera pondéré en fonction de la catégorie concourue. La pondération de chaque critère sera définie de manière souveraine par le jury.

#### **Article 7 – Nature des distinctions**

Ce concours sera doté, dans chaque catégorie, d'un prix dénommé « Grand Prix du Concours National des Jardins Potagers » attribué par le jury au candidat ayant le mieux satisfait aux conditions de l'article 6 ci-dessus. D'autres prix et des prix spéciaux pourront également être décernés par le jury. Des diplômes, ouvrages ou autres récompenses seront remis aux lauréats.

#### **Article 8 – Exactitude des informations fournies**

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toutes imprécisions ou omissions susceptibles d'introduire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer un prix attribué.

#### **Article 9 – Composition et organisation du Jury**

Le jury est composé de personnalités du monde technique et professionnel horticole ainsi que d'amateurs avertis, choisies pour leur indépendance et leur compétence par les organisateurs. Il est souverain et ses décisions sont sans appel.

#### **Article 10 - Partenariat**

Les organisateurs peuvent s'entourer de partenaires associatifs ou professionnels.

#### **Article 11 – Annulation du concours**

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le Concours National des Jardins Potagers devait être annulé.

#### **Article 12 – Proclamation des résultats**

Les résultats seront publiés sur les sites Internet [www.snhf.org](http://www.snhf.org), [www.jardinot.fr](http://www.jardinot.fr), [www.semencemag.fr](http://www.semencemag.fr), et [www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr) ainsi que dans la revue de l'Association JARDINOT : « *La Vie du Jardin et des Jardiniers* », de la SNHF : « *Jardins de France* » et de la FNJFC : « *Jardin Familial de France* ». Le palmarès et les photos des jardins des lauréats pourront être communiqués à la presse.

La date et le lieu de remise des prix seront communiqués aux lauréats en temps voulu.

#### **Article 13 – Acceptation des clauses du règlement**

La participation au concours suppose une acceptation totale de toutes les clauses du présent règlement.

***En partenariat avec la Fédération des Jardineriers et Animaleries de France,  
CP JARDIN (Produits biologiques pour le jardin) et DUMONA (Terreaux, supports de culture et paillage)***

